



**ACADÉMIE  
DE REIMS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# BACCALURÉAT 2023



**DOSSIER DE PRESSE :  
RÉSULTATS 1<sup>ER</sup> GROUPE**

# **Dossier de presse**

# **Baccalauréat 2023**

## **Résultats 1<sup>er</sup> groupe**

# SOMMAIRE

<b>I. RÉSULTATS À L'ISSUE DU 1<sup>ER</sup> GROUPE D'ÉPREUVES DU BACCALAURÉAT</b>	<b>4</b>
Les résultats dans l'académie de Reims .....	4
Le baccalauréat général .....	5
Le baccalauréat technologique.....	6
Le baccalauréat professionnel .....	9
<b>II. LE SECOND GROUPE D'ÉPREUVES</b>	<b>11</b>
Le calendrier .....	11
Les mentions .....	11
Les épreuves de rattrapage .....	11
La session de remplacement .....	12

# I. RÉSULTATS À L'ISSUE DU 1<sup>ER</sup> GROUPE D'ÉPREUVES DU BACCALAURÉAT

## LES RÉSULTATS DANS L'ACADÉMIE DE REIMS

### 13 045 candidats inscrits en 2023

Tous baccalauréats confondus, le nombre de candidats inscrits à la session 2023 est stable par rapport à 2022.

À l'issue du premier groupe d'épreuves du baccalauréat 2023, on recense 10 628 lauréats pour 12 887 candidats présents.

À l'issue du 1<sup>er</sup> groupe, 82,5 % candidats sont donc déclarés admis, contre 83,1 % l'an passé (- 0,6 point).

Académie de Reims	Résultats 2023					Rappel 2022	Variation 2022-2023
	Présents	Admis	Refusés	Autorisés 2 <sup>nd</sup> groupe	Taux de réussite*	Taux de réussite	1 <sup>er</sup> groupe (en points)
Voie générale	6 740	6 065	149	526	<b>90,0 %</b>	89,9 %	0,1
Voie technologique	2 553	1 872	183	498	<b>73,3 %</b>	76,4 %	- 3,1
Voie professionnelle	3 594	2 691	652	254	<b>74,9 %</b>	75,7 %	- 0,8
Toutes séries confondues	12 887	10 628	984	1278	<b>82,5 %</b>	83,1 %	- 0,6

\* Les taux de réussite sont provisoires. Ils n'incluent pas :

- Les résultats du second groupe d'épreuves (« oral de rattrapage ») ;
- Les élèves inscrits dans l'académie de Reims mais gérés dans une autre académie ;
- Ceux des candidats qui se présentent à la session de remplacement de septembre pour raisons médicales ou familiales ou les candidats scolarisés dans un établissement privé hors contrat qui n'ont pas de relevé de notes ou de bulletin, les candidats individuels ne disposant d'aucune modalité d'évaluation en contrôle continu.

Pour en faciliter la lisibilité, les chiffres de ce dossier de presse ont été arrondis à la première décimale.

Part d'élèves ayant obtenu une mention dans l'académie de Reims	2022	2023	Évolution 2022-2023 (en points)
Assez bien (AB)**	36,2 %	<b>34,1 %</b>	- 2,1
Bien (B)	20,7 %	<b>20,8 %</b>	0,1
Très bien (TB)	8,5 %	<b>8,2 %</b>	- 0,3
Très bien avec félicitations du jury	0,9 %	<b>1,0 %</b>	0,1
TOTAL	66,3 %	<b>64,1 %</b>	- 2,2

\*\* Un candidat obtient la mention assez bien à partir de 12/20, bien à partir de 14/20, très bien à partir de 16/20 et avec les félicitations du jury à partir de 18/20.

## LE BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

À l'issue du premier groupe du baccalauréat général, 90,0 % des élèves sont admis, soit une hausse de 0,1 point par rapport à 2022.

Par ailleurs, 69,8 % des candidats ont obtenu une mention assez bien, bien ou très bien (y compris avec les félicitations du jury) soit une baisse de 1,9 points.

Pour le second groupe d'épreuves, 526 candidats, soit 7,8 % des élèves, sont convoqués.

Académie de Reims	Résultats 2023					Rappel 2022	Variation 2022-2023
	Présents	Admis	Refusés	Autorisés 2 <sup>nd</sup> groupe	Taux de réussite	Taux de réussite	1 <sup>er</sup> groupe (en points)
Ardennes	1 210	1 070	34	106	<b>88,4 %</b>	85,9 %	2,5
Aube	1 483	1 314	33	136	<b>88,6 %</b>	90,6 %	- 2,0
Marne (dont CNED)*	3 362	3 050	72	240	<b>90,7 %</b>	90,9 %	- 0,2
Haute-Marne	685	631	10	44	<b>92,1 %</b>	90,5 %	1,6
<b>TOTAL</b>	<b>6 740</b>	<b>6 065</b>	<b>149</b>	<b>526</b>	<b>90,0 %</b>	<b>89,9 %</b>	<b>0,1</b>

\* Les candidats CNED sont comptabilisés dans le département siège de l'académie

Part d'élèves ayant obtenu une mention dans la voie générale	2022	2023	Évolution 2022-2023 (en points)
Assez bien (AB)**	34,0 %	<b>31,9 %</b>	-2,1
Bien (B)	24,0 %	<b>24,6 %</b>	0,6
Très bien (TB)	12,1 %	<b>11,8 %</b>	-0,3
Très bien avec félicitations du jury	1,5 %	<b>1,6 %</b>	0,1
<b>TOTAL</b>	<b>71,7 %</b>	<b>69,8 %</b>	<b>-1,9</b>

\*\* Un candidat obtient la mention assez bien à partir de 12/20, bien à partir de 14/20, très bien à partir de 16/20 et avec les félicitations du jury à partir de 18/20.

## LE BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

À l'issue du premier groupe du baccalauréat technologique, 73,3 % des élèves sont admis, soit une baisse de 3,1 points par rapport à 2022.

Par ailleurs, 47,5 % des candidats ont obtenu une mention assez bien, bien ou très bien (y compris avec les félicitations du jury) soit une baisse de 5,6 points.

Pour le second groupe d'épreuves, 498 candidats, soit 19,5 % des élèves, sont convoqués.

Académie de Reims	Résultats 2023					Rappel 2022	Variation 2022-20123
	Présents	Admis	Refusés	Autorisés 2 <sup>nd</sup> groupe	Taux de réussite	Taux de réussite	1 <sup>er</sup> groupe (en points)
STHR*	29	27	0	2	<b>93,1 %</b>	93,9 %	- 0,8
ST2S	396	318	20	58	<b>80,3 %</b>	82,1 %	- 1,8
STD2A	95	86	1	8	<b>90,5 %</b>	97,9 %	- 7,4
STI2D	465	352	27	86	<b>75,7 %</b>	79,4 %	- 3,7
STL	75	62	2	11	<b>82,7 %</b>	83,7 %	- 1,0
STMG	1 488	1 022	133	333	<b>68,7 %</b>	71,2 %	- 2,5
S2TMD	5	5	0	0	<b>100,0 %</b>	100 %	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>2 553</b>	<b>1 872</b>	<b>183</b>	<b>498</b>	<b>73,3 %</b>	<b>76,4 %</b>	<b>- 3,1</b>

### \* Lexique

- STHR : Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration
- ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social
- STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués
- STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable
- STL : Sciences et technologies de laboratoire
- STMG : Sciences et technologies du management et de gestion
- S2TMD : Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse

Part d'élèves ayant obtenu une mention dans la voie technologique	2022	2023	Évolution 2022-2023 (en points)
Assez bien (AB)**	37,1 %	<b>34,2 %</b>	- 2,9
Bien (B)	13,2 %	<b>11,1 %</b>	- 2,1
Très bien (TB)	2,5 %	<b>2,1 %</b>	- 0,4
Très bien avec félicitations du jury	0,3 %	<b>0,2 %</b>	- 0,1
<b>TOTAL</b>	<b>53,1 %</b>	<b>47,5 %</b>	<b>- 5,6</b>

\*\* Un candidat obtient la mention assez bien à partir de 12/20, bien à partir de 14/20, très bien à partir de 16/20 et avec les félicitations du jury à partir de 18/20.

## Les Ardennes

Ardennes	Résultats 2023					Rappel 2022	Variation 2022-2023
	Présents	Admis	Refusés	Autorisés 2 <sup>nd</sup> groupe	Taux de réussite	Taux de réussite	1 <sup>er</sup> groupe (en points)
STHR	29	27	0	2	93,1 %	93,9 %	- 0,8
ST2S	62	46	3	13	74,2 %	78,4 %	- 4,2
STD2A	/	/	/	/	/	/	/
STI2D	80	62	6	12	77,5 %	73,8 %	3,7
STL	19	18	0	1	94,7 %	71,4 %	23,3
STMG	275	202	25	48	73,5 %	68,1 %	5,4
S2TMD	/	/	/	/	/	/	/
TOTAL	465	355	34	76	76,3 %	72,7 %	3,6

## L'Aube

Aube	Résultats 2023					Rappel 2022	Variation 2022-2023
	Présents	Admis	Refusés	Autorisés 2 <sup>nd</sup> groupe	Taux de réussite	Taux de réussite	1 <sup>er</sup> groupe (en points)
STHR	/	/	/	/	/	/	/
ST2S	70	59	1	10	84,3 %	83,0 %	1,3
STD2A	32	31	0	1	96,9 %	100 %	- 3,1
STI2D	115	92	7	16	80,0 %	92,7 %	- 2,7
STL	27	20	1	6	74,1 %	89,5 %	- 15,4
STMG	437	327	26	84	74,8 %	71,8 %	3,0
S2TMD	/	/	/	/	/	/	/
TOTAL	681	529	35	117	77,7 %	76,9 %	0,8

## La Marne (dont CNED)\*

Marne	Résultats 2023					Rappel 2022	Variation 2022-2023
	Présents	Admis	Refusés	Autorisés 2 <sup>nd</sup> groupe	Taux de réussite	Taux de réussite	1 <sup>er</sup> groupe (en points)
STHR	/	/	/	/	/	/	/
ST2S	165	128	13	24	77,6 %	84,4 %	- 6,8
STD2A	28	27	0	1	96,4 %	100 %	- 3,6
STI2D	193	137	14	42	71,0 %	78,1 %	- 7,1
STL	29	24	1	4	82,8 %	84,4 %	- 1,8
STMG	625	395	65	165	63,2 %	71,3 %	- 8,1
S2TMD	5	5	0	0	100,0 %	100 %	0,0
TOTAL	1 045	716	93	236	68,5 %	76,4 %	- 7,9

\* Les candidats CNED sont comptabilisés dans le département siège de l'académie.

## La Haute-Marne

Haute-Marne	Résultats 2023					Rappel 2022	Variation 2022-2023
	Présents	Admis	Refusés	Autorisés 2 <sup>nd</sup> groupe	Taux de réussite	Taux de réussite	1 <sup>er</sup> groupe (en points)
STHR	/	/	/	/	/	/	/
ST2S	99	85	3	11	<b>85,9 %</b>	79,8 %	6,1
STD2A	35	28	1	6	<b>80,0 %</b>	93,9 %	-13,9
STI2D	77	61	0	16	<b>79,2 %</b>	82,4 %	-3,2
STL	/	/	/	/	/	/	/
STMG	151	98	17	36	<b>64,9 %</b>	74,4 %	-9,5
S2TMD	/	/	/	/	/	/	/
<b>TOTAL</b>	362	272	21	69	<b>75,1 %</b>	79,9 %	-4,8

## LE BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL\*

À l'issue du premier groupe du baccalauréat professionnel, 74,9 % des élèves sont admis, soit une baisse de 0,8 point par rapport à 2022.

Par ailleurs, 63,0 % des candidats ont obtenu une mention assez bien, bien ou très bien (y compris avec les félicitations du jury) soit une baisse de 1,2 points.

Pour le second groupe d'épreuves, 254 candidats, soit 7,1 % des élèves, sont convoqués.

\*Les résultats sont partiels, compte-tenu du pilotage par d'autres académies de certaines séries du baccalauréat professionnel.

Académie de Reims	Résultats 2023					Rappel 2022	Variation 2022-2023
	Présents	Admis	Refusés	Autorisés 2 <sup>nd</sup> groupe	Taux de réussite	Taux de réussite	1 <sup>er</sup> groupe (en points)
Spécialités de production	1 544	1 131	311	105	<b>73,3 %</b>	74,3 %	-1,0
Spécialités de service	2 050	1 560	341	149	<b>76,1 %</b>	76,8 %	-0,7
<b>TOTAL</b>	<b>3 594</b>	<b>2 691</b>	<b>652</b>	<b>254</b>	<b>74,9 %</b>	<b>75,7 %</b>	<b>-0,8</b>

Part d'élèves ayant obtenu une mention dans la voie professionnelle	2022	2023	Évolution 2022-2023 (en points)
Assez bien (AB)**	39,9 %	<b>38,0 %</b>	-1,9
Bien (B)	19,1 %	<b>20,2 %</b>	1,1
Très bien (TB)	5,1 %	<b>4,8 %</b>	-0,3
Très bien avec les félicitations du jury	0 %	<b>0 %</b>	/
<b>TOTAL</b>	<b>64,2 %</b>	<b>63,0 %</b>	<b>-1,2</b>

\*\* Un candidat obtient la mention assez bien à partir de 12/20, bien à partir de 14/20, très bien à partir de 16/20 et avec les félicitations du jury à partir de 18/20.

**Les Ardennes**

Ardennes	Résultats 2023					Rappel 2022	Variation 2022-2023
	Présents	Admis	Refusés	Autorisés 2 <sup>nd</sup> groupe	Taux de réussite	Taux de réussite	1 <sup>er</sup> groupe (en points)
Spécialités de production	334	253	55	26	<b>75,7 %</b>	77,5 %	-1,8
Spécialités de service	342	251	64	27	<b>73,4 %</b>	76,8 %	-3,4
<b>TOTAL</b>	<b>676</b>	<b>504</b>	<b>119</b>	<b>53</b>	<b>74,6 %</b>	<b>77,1 %</b>	<b>-2,5</b>

**L'Aube**

Aube	Résultats 2023					Rappel 2022	Variation 2022-2023
	Présents	Admis	Refusés	Autorisés 2 <sup>nd</sup> groupe	Taux de réussite	Taux de réussite	1 <sup>er</sup> groupe (en points)
Spécialités de production	394	280	78	39	<b>71,1 %</b>	71,7 %	-0,6
Spécialités de service	506	393	71	42	<b>77,7 %</b>	76,9 %	0,8
<b>TOTAL</b>	<b>900</b>	<b>673</b>	<b>149</b>	<b>81</b>	<b>74,8 %</b>	<b>74,6 %</b>	<b>0,2</b>

**La Marne (dont CNED)\***

Marne	Résultats 2023					Rappel 2022	Variation 2022-2023
	Présents	Admis	Refusés	Autorisés 2 <sup>nd</sup> groupe	Taux de réussite	Taux de réussite	1 <sup>er</sup> groupe (en points)
Spécialités de production	625	451	144	30	<b>72,2 %</b>	73,4 %	-1,2
Spécialités de service	981	744	177	60	<b>75,8 %</b>	76,3 %	-0,5
<b>TOTAL</b>	<b>1 606</b>	<b>1 195</b>	<b>321</b>	<b>90</b>	<b>74,4 %</b>	<b>75,1 %</b>	<b>-0,7</b>

\* Les candidats CNED sont comptabilisés dans le département siège de l'académie

**La Haute-Marne**

Haute-Marne	Résultats 2023					Rappel 2022	Variation 2022-2023
	Présents	Admis	Refusés	Autorisés 2 <sup>nd</sup> groupe	Taux de réussite	Taux de réussite	1 <sup>er</sup> groupe (en points)
Spécialités de production	191	147	34	10	<b>77,0 %</b>	77,1 %	-0,1
Spécialités de service	221	172	29	20	<b>77,8 %</b>	78,2 %	-0,4
<b>TOTAL</b>	<b>412</b>	<b>319</b>	<b>63</b>	<b>30</b>	<b>77,4 %</b>	<b>77,7 %</b>	<b>-0,3</b>

## II. LE SECOND GROUPE D'ÉPREUVES

### LE CALENDRIER

Examens	Épreuves	Résultats
Baccalauréat général	Jeudi 6 juillet	7 juillet (à partir de 13 h)
Baccalauréat technologique	Jeudi 6 juillet	7 juillet (à partir de 13 h)
Baccalauréat professionnel	Jeudi 6 juillet	7 juillet (à partir de 16 h 30)

Les résultats sont mis gratuitement à disposition du public sur le site académique à l'issue de chaque groupe d'épreuves sur <https://www.ac-reims.fr/resultats>

Chaque candidat a été informé de la possibilité de consulter ses résultats :

- En ligne sur le site académique ;
- Par affichage dans les centres d'examen avec remise des relevés de notes.

Par ailleurs, les listes des admis sont mises à disposition de la presse régionale dès leur publication si le candidat a autorisé la communication de ses résultats dans la presse lors de son inscription.

### LES MENTIONS

Les mentions habituelles sont maintenues, selon les règles suivantes :

- Assez bien pour une moyenne entre 12 et 14 ;
- Bien pour une moyenne entre 14 et 16 ;
- Très bien pour une moyenne entre 16 et 18 ;

Depuis la session 2021, la mention très bien avec les félicitations du jury peut être accordée aux candidats présentant une moyenne supérieure à 18.

### LES ÉPREUVES DE RATTRAPAGE

#### Baccalauréat général et technologique

Pour le baccalauréat général et technologique, **les épreuves du second groupe dites de rattrapage**, prévues le 6 juillet 2023, sont accessibles pour les candidats dont la note globale à l'examen est égale ou supérieure à 8, et inférieure à 10 sur 20.

À l'issue des résultats des épreuves du premier groupe, les candidats choisissent deux enseignements au maximum parmi ceux qui correspondent aux épreuves terminales du premier groupe, soit le français, la philosophie ou les deux enseignements de spécialité suivis en classe de terminale. Le candidat passe une épreuve orale dans chacun de ces deux enseignements.

Les notes des oraux seront prises en compte et affectées du coefficient applicable à la matière présentée, uniquement si elles sont supérieures à celles obtenues à l'issue des épreuves du premier groupe.

## Baccalauréat professionnel

Pour le baccalauréat professionnel, **les épreuves du second groupe dites de contrôle**, prévues le 6 juillet 2023, sont ouvertes aux candidats qui ont obtenu une moyenne générale supérieure à 8 et inférieure à 10 sur 20, et une note moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves professionnelles du baccalauréat professionnel.

L'épreuve de contrôle prévoit désormais :

- Une interrogation sur les disciplines suivantes : mathématiques et/ou physique-chimie et/ou économie-droit ou économie-gestion et/ou prévention-santé-environnement d'une part, français ou histoire-géographie-enseignement moral et civique d'autre part ;
- La possibilité pour les candidats de choisir les deux disciplines sur lesquelles ils souhaitent être interrogés.

Chaque sous-épreuve est notée sur 20 points et est affectée du coefficient de la sous-épreuve correspondante dans le règlement d'examen de la spécialité du baccalauréat professionnel concernée. Le candidat est déclaré admis, après délibération du jury, dès lors qu'il a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'issue de l'épreuve de contrôle.

---

## LA SESSION DE REMPLACEMENT

La session de remplacement est ouverte aux candidats qui n'ont pas pu se présenter à une ou plusieurs épreuves de la session normale, pour des raisons de force majeure.

Les épreuves se déroulent avec les mêmes aménagements concernant les contenus des sujets du baccalauréat général et technologique.

Les notes obtenues aux épreuves de remplacement se substituent à celles obtenues dans les matières et unités concernées dans le cadre du contrôle continu ou lors des épreuves de rattrapage et de contrôle.

Les candidats conservent le bénéfice de leur classement dans Parcoursup jusqu'aux délibérations finales.





© Rectorat de l'académie de Reims

Édition : juillet 2023

Directeur de la publication : Olivier BRANDOUY

Conception : Cabinet, service communication

Photographies : Enzo Tedeschi, Service communication, rectorat de l'académie de Reims



## Contact

Isabelle Quilbe Da Silva

Directrice de la communication,  
chargée des relations presse - cabinet du recteur  
Tél : 03 26 05 69 82 | Port : 06 73 51 32 65

Mél : [relation-presse@ac-reims.fr](mailto:relation-presse@ac-reims.fr)